



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-01-2026 /

Dossier complet le : 06-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011411/KK P

1 Intitulé du projet

Requalification de la friche militaire denommee "Esplanade du Gouverneur" sur la commune d'ARRAS.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL DE L'ARTOIS

Raison sociale

Societe Publique Locale

N° SIRET

91384623400015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BOUDRY

Prénom(s)

VALENTINE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site faisait l'objet d'une occupation militaire jusqu'en 2010. Les clotures et hangars métalliques qui occupaient le site ont été démolis en 2012 (sauf la grande hall qui fera l'objet d'une réhabilitation). Le site est depuis occupé par : - Au Nord du site : un parking public, un terrain de football et un village artisanal, une salle de sport et une salle de réception - Au sud du site : la grande Hall, une zone de stationnement et des hangars. Le site est traversé par la voie bus (la Citadine) et par le ruisseau des hautes fontaines qui ne seront pas impactés dans le cadre des travaux projetés. Le projet de requalification prévoit pour la zone Nord la démolition des dalles et enrobes, la déconstruction du terrain de football, et la viabilisation du terrain pour accueillir de nouveaux bâtiments (équipements, bâtiments artisanaux...) , la requalification et reorganisation des espaces de stationnements existants et les aménagements de liaisons douces et paysagers. Pour la zone Sud, le projet porte sur la requalification et reorganisation des espaces de stationnement, les aménagements de liaisons douces et paysagers et la requalification de la rue des Fusilles . Le projet prévoit sur l'ensemble du site une redefinition des aménagements viaires, de mobilités douces, de traitements paysagers des espaces et

4.2 Objectifs du projet

La requalification de l'Esplanade du Gouverneur entre dans une vision globale de réaménagement de ce secteur de la ville. L'objectif du projet est avant tout de conforter et renforcer l'attractivité du site au sein de la commune et de l'intercommunalité. Les objectifs du projet portent notamment sur : - la mise en valeur paysagère du site actuellement peu qualitatif, afin de valoriser le cadre de vie tout en insérant les espaces de stationnement dans le site de manière harmonieuse en réduisant autant que possible ses impacts visuels et environnementaux. - la création d'un cadre agréable et qualitatif par la mise en place d'une trame verte et de plantations; qui viendront en liaison avec le Jardin du Gouverneur, véritable poumon vert dans la ville, et limitrophe au projet de requalification du site "du Gouverneur". - la sécurisation des déplacements pour les cycles et les piétons, et la mise en place de cheminements en modes doux. Actuellement, il n'y a aucun cheminement trace ni sécurisé pour les piétons. La voie de bus Citadine qui fait la liaison entre le centre ville sera conservée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent, sur la partie nord : - La creation d'espaces verts avec la desimpermeabilisation d'une partie du site. Des plantations sont prevues entre les espaces de stationnement - La creation de cheminements doux - La creation de voiries - La viabilisation pour la construction de nouveaux batiments (equipement, batiments artisanaux, rehabilitation des hangars...) - La gestion alternative des eaux pluviales en privilegiant au maximum, selon la faisabilite technique, l'infiltration sur site et/ou le tamponnement des eaux pluviales avec debit de trop plein limite - La mise en place des reseaux enterres (assainissement, electricite, fibre ...) - La requalification de 250 places de stationnement sur le parking nord, 12 places de stationnement pour la zone artisanale. et pour la partie sud : - La creation de cheminements doux y compris en connexion avec le Jardins du Gouverneur - La requalification de 60 places de stationnements - La creation de voiries dont la connexion avec la rue des fusilles donnant sur le boulevard du General de Gaulle - La gestion alternative des eaux de pluviales en privilegiant au maximum, selon la faisabilite technique, l'infiltration sur site et/ou le tamponnement des eaux pluviales avec debit de trop plein limite - La mise en place des reseaux enterres (assainissement, electricite, fibre ...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet ne modifiera pas les conditions de circulations existantes puisque la site est deja occupe par des espaces de stationnements et sert de parking relais pour les grandes manifestations sur la commune d'Arras (cite de Noel, Main Square Festival...). Les voiries d'accès au site (Boulevard General de Gaulle, rue des Fusilles, et rue St Claire) sont suffisamment dimensionnees. Le site prend place dans un contexte urbain deja tres circule. Il n'y aura donc pas d'impact au regard de la zone urbaine dans lequel le projet s'inscrit et du caractere structurant des voiries a proximite et des dessertes. Une etude de circulation a ete realisee en 2024 (jointe en annexe 15). Le site dispose d'un espace de stationnement pour les velos. Le boulevard du General de Gaulle, voie d'accès au site, est par ailleurs equipe d'une piste cyclable . La voie de circulation de la Citadine sera conservee. Les flux pietons et vehicules seront separes afin de securiser et d'organiser les déplacements Le site est deja impermeabilise et prend place en tissu urbain pre existant. Le projet prevoit de desimpermeabiliser une partie du site avec notamment la mise en place d'une trame verte (espaces verts et plantations). La gestion des nouveaux espaces verts et plantations se fera par gestion differenciee. Le ruisseau des Hautes Fontaines est maintenu en l'etat, et ne fait pas partie du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis d'aménager en raison de sa presence en secteur Monument Historique et du nombre de places de stationnement. Le projet fera l'objet d'un dossier de declaration loi sur l'eau concernant la gestion des eaux pluviales.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet global Nombre de places de stationnement (partie nord et partie sud)	(7.2, ha) (262+60, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est zone en zone UA du PLU intercommunal du Grand ARRAS (Communaute Urbaine d'ARRAS). La zone UA correspond aux zones urbaines mixtes centrales.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	On recense autour du site 3 projets : ZNIEFF 1 - la haute vallée de la Scarpe entre Frevin-Capelle et Anzin-Saint-Auin, le bois de Maroeuil et la vallée de Gy en aval de Gouves (2.5kms), ZNIEFF 1 - Les marais de Biache-Saint-Vaast à Saint Laurent Blangy (4.3kms) et ZNIEFF 2 - Vallée de la Scarpe entre ARRAS et Vitry en Artois (2.9kms) Le projet ne se situe pas directement dans
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	le premier arrêté de protection du biotope se situe à plus de 13 kms : FR38000093 - Terril de Pinchonvalles
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	on recense en ENS à 4.65kms : le marais d'Athies. Le site du projet ne fait pas partie d'un Parc Naturel Régional

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	le boulevard du General de Gaulle limitrophe du site est recense comme un axe terrestre bruyant. La commune d'Arras est concentree par un PPBE en date du 13 decembre 2022
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La Citadelle est un monument classe historique en 1920 et 1929 et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008. A 1km , on recense egalement le Beffroi, classe monument historique en 1840 et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2005. Le territoire compte 173 Monuments historiques classes dont les 157 facades qui composent les places d'Arras le Palais St Vaast la
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet prend place sur un site impermeabilise et occupe depuis le 17eme siecle, en plein coeur urbain. Il ne presente donc aucune caracteristique de zone humide. Une etude a ete realisee et confirme l'absence de presence de zone humide sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Arras est concernee par le Plan de Prevention des risques mouvements de terrain lies aux cavites souterraines. Le site du projet n'est pas concerne (annexe 11). La commune n'est pas concernee par un
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet se situe en zone d'alea faible vis-a-vis du risque retrait gonflement des argiles.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un diagnostic environnemental des sols a ete realisee par GINGER en 2018. Une etude complementaire a ete realisee debut 2024. Les preconisations de ces etudes seront suivies. Un plan de gestion a ete realise. Ces etudes sont jointes en annexe 8.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans un perimetre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le territoire compte 77 monuments historiques inscrits dont les 21 immeubles de la place Victor Hugo, l'ancien hopital Saint-Eloi, les remparts. Le site Urbain d'Arras est un site inscrit. Le site du projet fait partie des perimetres classes des MH.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est present dans un perimetre de 20 km (perimetre generalement demande par les services instructeurs) autour du site d'etude. Le site Natura 2000 le plus proche, la ZSC « Pelouses metallocoles de la plaine de la Scarpe », est situe a environ 23 km au Nord-Est du perimetre d'etude.
D'un site classe ?	☒	☐	De nombreux sites classes se situent sur le secteur d'etude: Place Jean Moulin et Place de la Prefecture d'Arras, Place du Wetz d'Amain, Grand Place et Petite Place (place des Heros).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prelevement d'eau puisqu'il s'agit de la requalification de parkings. La consommation d'eau et les rejets en eau des 2 nouveaux batiments sera faible (activite artisanale).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'est pas prevu de drainage ni de prelevement des eaux souterraines sur le site. Les eaux pluviales seront infiltrées de maniere preferentielle selon la faisabilite technique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de terrassement, de voiries et de tranches genereront des deblais. L'objectif sera la recherche d'un equilibre en deblai/remblai dans le cadre du projet afin de limiter au maximum les evacuations de materiaux ou les apports de materiaux. Les materiaux qui n'auront pu etre reemployes sur le site seront evacues vers les filieres agreees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	L'objectif sera la recherche d'un equilibre en deblai/remblai dans le cadre du projet afin de limiter au maximum les evacuations de materiaux ou les apports de materiaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Neanmoins, le chantier necessitera l'apport de materiaux nobles pour les structures de voiries et les tranches d'assainissement. Si des remblais sont necessaires, ils seront inertes et proviendront de filieres agreees

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prelevement d'eau puisqu'il s'agit de la requalification de parkings. La consommation d'eau et les rejets en eau des 2 nouveaux batiments sera faible (activite artisanale).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une etude faune/flore a ete realisee par le cabinet AUDDICE le long du ruisseau des Hautes Fontaines. Cette etude est jointe en annexe 9. Un diagnostic chiropterologique sur le batiment du Gouverneur (Grande Halle) a ete realise et est joint en annexe 12. Le projet consiste en la requalification du site existant deja impermeabilise. Il n'y aura pas d'impact sur la faune/flore.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site ne se situe pas en ZNIEFF ni a proximite d'une zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est existant depuis la fin du 17eme siecle et faisait l'objet d'une occupation militaire jusqu'en 2010, date de retrocession a la Communaute Urbaine d'Arras. Les clotures et hangar metalliques qui occupaient le site ont ete demolis en 2012 (hormis la grande halle toujours presente). Le site est occupe, depuis 2012, par: - au nord du site : un parking public, un terrain de foot et un village
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans un PPRT ni a proximite d'une installation classees pour la protection de l'environnement. Le site du projet n'est pas inclus dans un PPI (Plan Particulier d'Intervention).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune d'Arras est concernee par le Plan de Prevention des risques mouvements de terrain lies aux cavites souterraines. Le site du projet n'est pas concerne (annexe 11).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection de captage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Un diagnostic environnemental des sols a ete realisee par GINGER en 2018. Une etude complementaire a ete realisee en 2024. Les preconisations de ces etudes seront suivies

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site prend place dans un contexte urbain déjà très circulaire; il n'y aura donc pas d'impact au regard de la zone urbaine dans lequel le projet s'inscrit et du caractère structurant des voiries à proximité et de desserte. Une étude de stationnement et une étude de circulation ont été réalisées (annexe 15). Le site dispose d'un espace de stationnement pour les vélos. La voie Bus Citadine sera concernée. Les modes doux seront renforcés.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet consiste en la requalification d'un site existant, déjà occupé par un parking, prenant déjà place en plein centre urbain concerné par des voies classées vis-à-vis du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase chantier, le projet pourrait générer temporairement des nuisances sonores. Les entreprises seront sensibilisées à la réduction des nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas générateur d'odeur et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet ne sera pas générateur d'odeur et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations et n'est pas concerné par des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, des vibrations pourraient être ressenties, essentiellement durant les phases de compactage. Cet impact sera temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet consiste en la requalification d'un site existant prenant place en plein cœur urbain. Le site est donc déjà source d'émissions lumineuses; le parking actuel étant éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage du projet se voudra parcimonieux et limité aux besoins du site et aux emprises des parkings. Des éclairages économes en énergie seront favorisés.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet consiste en la requalification d'un site existant, déjà occupé par un parking et prenant déjà place en plein centre urbain concerné par des axes structurants à fort trafic. Le projet ne modifiera pas le contexte existant. Le site dispose d'un stationnement vélo. En phase chantier, les apports de matériels et de matériaux et les évacuations nécessiteront des rotations de camions. Il sera favorisé le remplai des matériaux sur le site. Cet
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux usées du collège et des nouveaux bâtiments seront acheminées au réseau d'assainissement existant pour traitement à la station d'épuration collective.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Une gestion alternative des eaux pluviales, favorisant l'infiltration, sera mise en place, sauf contraintes techniques. Dans tous les cas, les eaux pluviales seront tamponnées sur site conformément au D.U.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées du collège et des 2 nouveaux bâtiments seront acheminées au réseau d'assainissement existant pour traitement à la station d'épuration collective. Une gestion alternative des eaux pluviales, favorisant l'infiltration, sera mise en place.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Il n'est pas prévu la mise en place de conteneurs à déchets sur les parkings. Les déchets ménagers et recyclables produits par l'activité du collège seront gérés et valorisés par les filières en place au sein de la CUA. En phase chantier, les déchets seront évacués vers les filières agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les prescriptions de l'ABF seront suivies dans le cadre du projet. Le site est concerné par un diagnostic archéologique préventif. Un premier diagnostic a déjà été réalisé à l'été 2023. Un complément est prévu courant 2026.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est existant depuis la fin du 17 ^{ème} siècle et faisait l'objet d'une occupation militaire jusqu'en 2010, date de retrocession à la Communauté Urbaine d'Arras. Les clôtures et hangar métalliques qui occupaient le site ont été démolis en 2012 (hormis la grande halle toujours présente). Le site est occupé, depuis 2012, par: - au nord du site : un parking un terrain de foot et un village des

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'annexe 13 présente les projets ayant fait l'objet d'un avis de la MRAE à proximité de notre projet. Le projet le plus proche, le projet de ZAC, se situe à environ 2 km. Il n'y aura pas d'effets cumulés de notre projet avec les projets à proximité car chaque projet est indépendant, que les eaux pluviales et eaux usées sont gérées indépendamment sur chaque projet, que les impacts (s'il y en a) de chaque projet sont gérés indépendamment dans le cadre de ceux-ci.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude d'analyse faune/flore a été réalisée par le cabinet ECOLOGIC en 2025. Une étude faune/flore a été réalisée par AUDICCE le long du ruisseau des Hautes Fontaines. Un diagnostic chiropterologique sur le bâtiment du Gouverneur (Grande Halle) a été réalisé. Un diagnostic environnemental des sols a été réalisé par GINGER en 2018. Une étude complémentaire a été réalisée en 2024. Un plan de gestion a été réalisé. Une étude zone humide a été réalisée par GINGER en 2025. Les préconisations de ces études seront suivies. Ces études sont jointes en annexes.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en œuvre sont les suivantes: - mise en valeur paysagère et environnementale du site - mise en place de cheminements pour les piétons et cycles, sécurisation des déplacements, organisation des espaces véhicules - gestion alternative des eaux pluviales en privilégiant au maximum, selon la faisabilité technique, l'infiltration sur site. - préservation du patrimoine bâti Mesures d'évitement: - absence de rejet dans le milieu naturel - absence d'utilisation de produits phytosanitaires - adaptation des horaires de travail en phase chantier (en diurne) - adaptation du calendrier des travaux à la sensibilité des espèces Mesures de réduction: - respect des normes de pollution atmosphériques des engins de chantier/limitation des transports longues distances/recyclage des déchets de chantier - dispositif de limitation des nuisances envers les habitants en phase chantier - mesures mises en œuvre pour limiter le risque d'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes lors des travaux

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le present projet devrait etre dispense d'une Evaluation Environnementale. En effet, il prend place en contexte urbain, sur un site deja artificialise et occupe par des batiments et des parkings et dont l'amenagement paysager actuel est peu present. Le site occupe une fonction complementaire au sein de la commune et de son territoire et permet le bon deroule des grandes manifestations qui se deroulent de maniere recurrentes chaque annee. Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection de captage ni dans une zone naturelle protegee. Le projet permettra une desimpermeabilisation du site et le developpement d'une trame verte (espaces plantes et paysagers de qualite). Les preconisations des differentes etudes menees seront mise en oeuvre sur le projet. Le projet permettra de changer completement l'image du

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

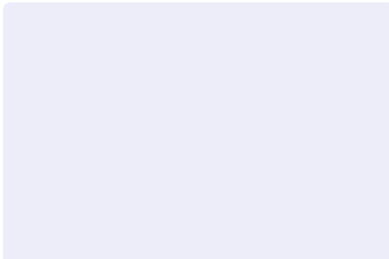
Nom BOSSU

Prénom VINCENT

Qualité du signataire Chef de Projets

À LIEVIN

Fait le 06-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)